Quelles conditions remplir pour être qualifié ?

Seules les personnes morales[1] ou physiques en profession libérale, peuvent postuler à la qualification professionnelle.

- Deux ans minimum d'existence de l'organisme de formation et de délivrance de prestations de formation professionnelle continue
- Chiffre d'affaires représentatif d'une activité de formation professionnelle continue significative
- Trois formateurs au moins (permanents et occasionnels)
- En cas d'activité multiples, la Formation Professionnelle Continue doit être clairement identifiée (déclaration d'activité, bilan pédagogique et financier, comptabilité...)

Quel est le coût de la qualification ?

Frais d'accès à la qualification OPQF (frais HT)

OPQF	Frais de qualification	Frais de renouvellement de la qualification
Forfait de base	380 € par centre ou organisme de formation présenté	190 €
Partie variable	80 € par multiple de 150 000 € de chiffre d'affaires en formation professionnelle continue	40 € par multiple de 150 000 € de chiffre d'affaires en formation professionnelle continue
Frais minimum	460 €	230 €
Plafond de la partie variable	3 000 €	1 500 €

Participation annuelle

A payer dès la première année qui suit celle de l'attribution de la qualification initiale. Montant : 50% des frais de qualification, actualisés sur la base du dernier chiffre d'affaires connu, avec un montant minimum de 230 € HT.

1 - SA, SARL, EURL...